

République Française
Département Haute-Marne
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 février 2019

| Référence |
|-----------|
| 2019-08 |

| Objet de la délibération |
|--|
| Aide préparatoire au projet de coopération transnationale PCC 2020 |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 34 | 19 | 23 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 05/02/2019 |

| Vote |
|---|
| Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 |

L'an 2019 et le 11 février à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS: Jacky BOICHOT, Pierre BRIZION, Patrice CLOSS, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphane EMERAUX, Jacky GILLET, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Nicolle PENSEE, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrick VIARD.

PROCURATIONS: Marie-France JOFFROY à Pierre BRIZION, Bernadette RETOURNARD à Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER à Bernard GUY et Jean-Marie WATREMETZ à Stéphane MARTINELLI

EXCUSES: Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Didier COGNON, Marie- Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, France JOFFROY, Marie-Claude LAVOCAT, Denis MAILLOT, Laurent MARRAS, Anne-Marie NEDELEC, Bernadette RETOURNARD, Françoise TRELAT VALLON, Mariette VOILLOT, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Aide préparatoire au projet de coopération transnationale PCC 2020

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

CONSIDERANT l'alinéa 4 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que l'une des missions du Pays de Chaumont est « d'animer et promouvoir des marques territoriales de type « Petites Cités de Caractère » ou « Bistrots de Pays »

CONSIDERANT que depuis 2017, il a été décidé de travailler au développement d'un évènement phare que sont les marchés de soirée organisés une fois l'an, durant l'été, dans chaque Petite Cité. Ces marchés valorisent les producteurs locaux et les circuits courts ainsi que le patrimoine par la mise en son et lumières de façades emblématiques des cités en clôture de marché.

CONSIDERANT une rencontre entre GAL italiens et GAL français en décembre 2017, le GAL Sulcis a sollicité le Pays de Chaumont pour qu'il intègre une réflexion déjà engagée entre des GAL sardes et portugais, celle de donner une dimension européenne à des marchés de producteurs déjà organisés au niveau local.

CONSIDERANT qu'à à l'horizon 2020, 5 GAL portugais (dont 3 des Açores) et 9 GAL sardes se rendront sur l'un des 3 marchés organisés par le Pays de Chaumont, accompagnés chacun par quelques producteurs de leurs territoires respectifs. Puis, ce sera au tour des Portugais et des Sardes d'accueillir le Pays de Chaumont sur leurs territoires respectifs.

CONSIDERANT que l'objectif de ce projet de coopération est de valoriser les producteurs haut-marnais à l'échelle européenne et faire naître des échanges commerciaux entre territoires. Ce projet sera aussi l'occasion de valoriser et promouvoir le Pays de Chaumont ainsi que les Petites Cités de Caractère en contribuant au développement touristique du territoire.

CONSIDERANT que le temps de préparation des projets de coopération est éligible à LEADER, le temps de travail de la chargée de mission PCC ainsi que des frais de mission ont été estimés comme suit :

| DEPENSES | HT | RECETTES | HT |
|--|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Réunion de travail avec les partenaires | 3 600.00 € | LEADER (64%) | 4 333.60 € |
| Temps de travail de l'agent (10%) soit 160.70 heures | 3 171.25 € | Autofinancement (36%) | 2 437.65 € |
| TOTAL | 6 771.25 € | | 6 771.25 € |

SUR PROPOSITION du Président ;

APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° D'approuver le projet et le plan de financement
- 2° D'autoriser le Président à solliciter les subventions

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.

